



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

N° DEL 2020.10.01/126

**Thème : COMMANDE
PUBLIQUE 1**

**Objet : Cessions de
véhicules réformés.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 28

**Nombre de
suffrages
exprimés : 32**

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Patrick MICHEL, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS



Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22 10° ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques notamment son article L.2112-1 ;

Vu le Code de la commande publique ;

La commune de Briançon a lancé une consultation d'appel d'offres ouvert en date du 1^{er} avril 2020 en vue d'acquérir des véhicules pour les services municipaux de la Ville. Il s'agit d'un marché alloti qui se décompose en 4 lots.

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc de matériel roulant, la Ville procède au remplacement de véhicules en raison de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables.

Cette gestion vise à réduire les coûts d'entretien du parc et à assurer la sécurité des agents. Les véhicules roulants sont alors retirés du parc actif et réformés.

À cet effet, des prestations supplémentaires éventuelles « obligatoires », portant sur la reprise des véhicules réformés suivants, ont été prévues dans le marché public précité :

- Lot 1 : Chargeur à bras télescopique Manuscopique ;
- Lot 2 : Deux véhicules utilitaires légers de type Renault Kangoo ;
- Lot 3 : Chargeuse Case 121D ;

La première consultation ayant été infructueuse pour le lot 3, une consultation a été relancée pour ce lot uniquement le 4 juin 2020.

À la suite de cette relance, tous les lots ont fait l'objet d'offres de reprise pour les véhicules réformés ci-avant cités.

Considérant qu'en application de l'article L.2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les véhicules réformés, font partie du domaine privé communal ;

Considérant qu'en application de l'article L.2122-22 10° du CGCT, la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4 600,00 € revient au conseil municipal ;

Considérant que les montants des offres de reprise retenues pour chaque véhicule réformé sont les suivantes :

Objet	Montant de la reprise	Acquéreur
Lot 1 : Chargeur à bras télescopique Maniscopic MLT 523 Turbo	16 500 € HT	Alpes Sud Matériel (Gap)
Lot 2 : Deux véhicules utilitaires légers de type Renault Kangoo	3 840 € HT (le lot)	Renault (Gap – Briançon)
Lot 3 : Chargeuse Case 121D	10 000 € HT	Pic – Alpes (La Saulce)

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la vente des biens listés ci-dessus aux titulaires des lots 1, 2 et 3 du marché public « Fourniture et livraison de véhicules et de vélos pour les services municipaux de la Ville de Briançon » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

COMMANDE PUBLIQUE 1 DEL 2020.10.01/126

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURCIA



Blank lined area for writing.

